

LEFF ARMOR COMMUNAUTE
Moulin de Blanchardeau - route de Blanchardeau
22290 LANVOLLON

DECISION DU PRESIDENT N°2020-06
Au titre de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020

Objet : Attribution du marché de contrôle des branchements d'assainissement collectif.

Le Président de Leff Armor communauté,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020 portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis au code de la commande publique et des contrats publics qui n'en relèvent pas pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire, et notamment son article 2,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1411-5;

Considérant la consultation pour le contrôle des installations d'assainissement collectif sur le domaine privé lancée le 6 février 2020 dans le cadre d'un accord cadre à bons de commande pour une période d'un an reconductible 2 fois,

Considérant le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres d'attribution des marchés en date du 29 avril 2020, organisée en audioconférence, tel que joint en annexe,

DECIDE

Article 1^{er} :

Les lots 1 et 2 sont attribués à l'entreprise Hydracos pour un montant total de 104 440 € HT pour 3 ans ;

Les lots 3 et 4 sont attribués à l'entreprise B3E pour un montant total de 159 970 € HT pour 3 ans.

Article 2 :

De signer et notifier les marchés conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 29 avril 2020.

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Leff Armor communauté

Décision du Président

Registre des décisions

Article 4 :

Cette décision sera communiquée sans délai aux conseillers communautaires et aux conseillers municipaux.

Compte tenu de la situation d'état d'urgence de crise sanitaire, cette décision est rendue exécutoire par :

-télétransmission en Préfecture le 12 mai 2020

-mise en ligne sur le site internet de Leff Armor communauté le 12 mai 2020.

A Lanvollon, le 12 mai 2020

Le Président,
Philippe Le Goux

